

Région:

Soyons réalistes : Rolle est une toute petite ville ! Elle ne peut offrir seule, de manière satisfaisante et économique, tous les services que chaque citoyen est en droit d'attendre, que ce soit en matière scolaire, d'accueil de jour, de pompiers, de distribution d'eau, d'épuration des eaux, de services sociaux, de promotion touristique, de transports publics, de police et j'en passe.

La collaboration avec les communes voisines et plus lointaines est de ce fait indispensable pour pouvoir créer et maintenir des services ayant la taille minimale pour être efficaces et financièrement viables. Ceci d'autant plus que le cadre légal dans bien des domaines requiert souvent des conditions que les petites et moyennes communes ne peuvent réaliser seules afin d'obtenir des subventions ou du financement.

Le sujet de ma thèse de master en administration publique, faite il y a trente ans, portait précisément sur l'opportunité et les moyens de collaborer entre les communes. Le cadre juridique, social et économique était bien différent, mais j'ai pu montrer que pour de nombreux services il existait une taille (population) optimale pour avoir un coût par habitant le plus faible possible. Le problème vient que cette taille varie en fonction du type de service.

De ce fait, le système mis en place au fil des années avec des intercommunalités variées portant chacune sur un ou plusieurs sujets est, bien souvent, économiquement, la solution optimale pour les communes en faisant partie. Ce type de structure est bien souvent décrié par des citoyens et conseillers communaux qui estiment que de déléguer de cette manière une tâche communale est une perte de souveraineté. Le système actuel, qui limite les ententes inter-municipalités qui avaient cours par le passé et étaient peu contrôlées, donne aux comités directeurs et aux conseils intercommunaux les mêmes responsabilités et devoirs que ceux qui s'appliquent aux communes. Les membres des comités directeurs, en général des municipaux, ont toujours le bien de leur commune et l'économicité des projets en tête lorsqu'ils participent à la prise de décision. Les conseillers intercommunaux sont là pour apprécier les projets, les amender ou les refuser au besoin. La démocratie fonctionne.

Les associations intercommunales permettent aux communes de faire mieux ensemble ce qu'elles n'arriveraient pas à faire (bien) seules. Ce n'est pas une perte d'autonomie, c'est une rationalisation des moyens et une amélioration des prestations.

Il est toujours possible de trouver des contre exemples et des cas où le système n'a pas fonctionné à satisfaction ou a « gonflé ». La région de Nyon, dont j'ai été le premier secrétaire général (1995-1999), en est l'exemple. Elle s'est en effet un peu perdue dans les années 2010 en se diversifiant de manière disproportionnée. Ce qui a été heureusement corrigé depuis.

L'alternative à la collaboration intercommunale est la fusion des communes. Mais là encore, à moins d'une fusion d'importance, les nouvelles communes ainsi constituées continueront bien souvent d'être membres d'associations intercommunales. La fusion, si elle apporte des avantages aux communes, soulève presque toujours des questions émotionnelles liées à l'appartenance villageoise.

Pour la nouvelle législature, Rolle doit continuer son rôle moteur au sein des associations intercommunales dans lesquelles elle est membre et renforcer sa position au sein des conseils intercommunaux avec des conseillères et conseillers engagés et informés. D'autre part le projet de fusion avec Tartegnin et Essertines-sur-Rolle doit être relancé et la réflexion pourrait être élargie à d'autres communes.